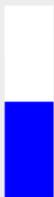


Conclusion globale des réunions *Coreps*

 Provence
Alpes
Côte d'Azur

Coreps



Évolution du cadre réglementaire

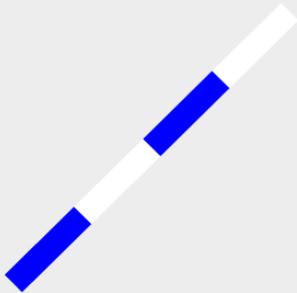


Identification de problématiques

→ La difficulté à mettre en place les différentes mesures liées au pass sanitaire, puis au pass vaccinal, du fait d'annonces gouvernementales faites « sur le vif ».

→ La création régulière de nouveaux métiers qui répondent à de nouveaux enjeux (de sécurité, de risque sanitaire, d'écologie...).

→ L'observation de l'accroissement de métiers en tension dans le secteur culturel.



*Mesurer
les impacts
du FONPEPS*

→ Etudier l'impact du dispositif en région et en complémentarité avec d'autres dispositifs afin de justifier la nécessité de maintenir un tel fonds.



Actions de niveau régional

Pérenniser le FONPEPS



Actions de niveau national

- Ouvrir le dispositif aux métiers à grande pénibilité et aux personnes en situation de handicap.
- Développer un cadre juridique à 10 ans.
- Imaginer d'autres ressources pour financer le FONPEPS. Ex. «créer une taxe spécifique sur les événements culturels».
- Créer un bureau d'information et d'orientation en région, en s'inspirant de ce qui est déployé pour le Pass Culture.
- Accompagner la pérennisation des emplois créés en s'inspirant de l'accompagnement des postes ADAC.

Faire circuler l'information réglementaire



Actions de niveau régional

→ Créer une plateforme pour mutualiser et transmettre l'information.

→ Créer un espace de dialogue et d'appui pour mettre en application des textes juridiques.

Observer la création de nouveaux métiers

*(Réfèrent Covid, Réfèrent RSE,
Réfèrent VHSS...)*



Actions de niveau régional

→ Produire un état des lieux
de ces nouveaux besoins
et de ces nouvelles compétences
qui deviennent structurelles.

Accompagner la création de nouveaux métiers

*(Réfèrent Covid, Réfèrent RSE,
Réfèrent VHSS...)*



Actions de niveau national

- Réhabiliter les emplois tremplins.
- Travailler au référencement de ces nouveaux métiers dans les conventions collectives et au registre des compétences.
- Travailler avec l'Afdas sur les formations à ces nouveaux métiers.
- Intégrer le programme « Expertises d'avenir » que Pôle emploi compte soumettre pour les métiers du spectacle.

Accompagner les métiers en tension



Actions de niveau régional

- Etudier le rapport Kanju *Étude de la production artistique en France dans le secteur du spectacle vivant* au regard de la situation régionale.
- Etudier le « plan de réduction des métiers en tension » développé pour les secteurs du bâtiment ou de la restauration pour voir comment il pourrait être décliné au secteur culturel.
- Contacter le Crefop, qui travaille déjà sur le sujet des métiers en tension et voir quelles complémentarités d'actions pourraient être mise en œuvre.

*Les contributeurs
au groupe
de travail*



Mélissa Benchalal – *Paca DREETS*

Françoise Carbonero – *Ville de Gap*

Aurélie Diemer – *ministère de la Culture*

René Fontanarava – *CFDT F3C*

Yves Fravega – *Synavi*

Emmanuelle Gourvitch – *Synavi*

Eve Lombart – *France Festival*

Agnès Loudes – *SNSP*

Claire Massabo – *Synavi*

Fred Muhl Valentin – *Marseille en Scène*

Patrice Poulain – *PROFEDIM*

Florian Salazar-Martin – *FNCC*

Daniel Stefan – *CGT SFA*

Nadine Verna – *SMA*

Guillaume Villemot – *ministère de la Culture*

Frédéric Voyer – *Conseil départemental 05*



Arsud

